

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
de ROCHEFORT

CANTON
de ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 Février 1947

OBJET :

Marché de gré à gré LAJOUX

L'an mil neuf cent quarante sept, le onze du mois de Février, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI Ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 6 Février 1947.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
20

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière, Rochedareux, Julien, Mme Parizet, Melle Rikovsky, MM. Bandet, Pérandon, Conge, Chollet, Prugnaud, Bouferne, Gounil, Pont, Denelien, Guessemeyer, Boucher, Arrivé, Doucq, Savignac.

Absents : MM. Cousinet, Simon, Dasseux, Thomas Ollivier, Chazeau.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL

autorise Mr le Maire à signer avec Mr Lajoux, menuisier un marché de 43.500 frs (quarante trois mille cinq cent quatre vingt neuf frs) pour divers travaux de menuiserie exécutés à la Mairie.

La dépense sera imputée au chapitre XIX
art. I.

APPROUVE

La Rochelle, le 13 MAI 1947

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Délégué



Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,



MARCHE de GRE à GRE de régularisation

Entre Monsieur Charles REGAZONI, Maire de Royan, autorisé par délibération du 11 Février 1947

Et Monsieur LAJOUX Georges, Entrepreneur de Menuiserie, domicilié à Royan, Impasse de la Vienne

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Lajoux exécutera divers travaux de Menuiserie : placards, balustrades et autres accessoires destinés à l'aménagement de la Mairie, pour le prix de 43.589 frs (quarante trois mille cinq cent quatre vingt neuf francs).

Cette somme sera payée les travaux achevés, sur simple présentation d'un mémoire.

ROYAN, le 11 Mars 1947

L'Entrepreneur,

G. Lajoux

Le Maire,



APPROUVE
Le 11 Mars 1947
Pour le Maire,
Le Chef de Bureau Délégué.
[Signature]